



Avocat qui me bloque mon indemnité

Par **Diabols69**, le **13/04/2011 à 15:30**

Bonjour, j'ai été licencié économique en 2009, et j'ai poursuivi mon ex employeur pour licenciement économique abusif. Lors de la conciliation, nous sommes tombés d'accord sur une somme d'indemnités que ce dernier me verserait sur une période de 6 mois, en envoyant à mon avocat un chèque mensuel au plus tard le 15 du mois, que ce dernier me ferait passer par la suite. Le dernier paiement date du 15 Mars, et mon avocat m'a envoyé un courrier me disant que je lui devais ses honoraires et qu'à réception de ce règlement il me ferait passer le chèque représentant le solde de l'indemnité versée par mon ancien employeur. Le souci est que je dois encaisser ce chèque pour pouvoir le payer. Mais a-t-il réellement le droit de faire cela est-ce légal ?

Merci par avance

Par **chaber**, le **13/04/2011 à 18:32**

Bonjour

normalement vous devez régler ses honoraires avant de recevoir le solde.

Vous pouvez négocier avec l'avocat en lui faisant un chèque qu'il n'encaisse pas immédiatement le temps que vous encaissiez le chèque du solde sur votre compte.